

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Étaient présents : Stéphane Taillason, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Éric Vinet, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Vanessa Ghÿs, Justine Taillason, Bertrand Margollé, Nicole Girard-Rambaud, Laurent Gouinaud, Sandrine Beltramé, Marie Gonin Gallopin

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) avec pouvoir : Nicolas Figeac (pouvoir à Vanessa Ghÿs), Magali Merlière (pouvoir à Jérôme Cantaléjo)

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Gonin-Gallopin Marie

L'an Deux mil vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Douhet, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillason, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Liste des délibérations

Délibération n° 2024-025 :

⇒ *Décisions modificatives budgétaires*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide les décisions modificatives budgétaires telles que proposées

Délibération n° 2024-026 :

⇒ *Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'accord collectif proposé par le CDG17
- Valide son adhésion à la convention de participation et au contrat proposés au 01.01.2025
- Décide de participer à hauteur de 75 % du panier obligatoire hors options
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025
- Autorise le Maire à signer tout document

Délibération n° 2024-027 :

⇒ *Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG17*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve les conditions proposées, préalablement négociées par le CDG 17 avec effet au 01.01.2025 pour une durée de 4 ans
- Accepte le prestataire choisi par le CDG17
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion

Délibération n° 2024-028 :

⇒ *Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la convention-cadre relative aux mission facultatives du CDG17
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

NB : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 12 sept 2024 est disponible sur notre site internet www.ledouhet.fr > Vie municipale > Comptes-rendus > Conseil Municipal ou au secrétariat de la mairie.

Affichée le 18 octobre 2024
Insérée sur le site internet le 18 octobre 2024
Le Maire,
Stéphane TAILLASSON

